



RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
2025

Sommaire

Édito.....	3
Le contexte économique et l'absence de loi de Finances 2025.....	4
<i>Une croissance encore fragile.....</i>	<i>5</i>
<i>Une inflation normalisée.....</i>	<i>5</i>
<i>Des taux d'intérêt en baisse au niveau européen.....</i>	<i>6</i>
<i>Le nouveau dérapage du déficit public.....</i>	<i>6</i>
<i>L'absence de projet de loi de finances.....</i>	<i>6</i>
Rétrospective budgétaire.....	7
<i>Comprendre Rosny-sous-Bois en quelques chiffres.....</i>	<i>8</i>
<i>La population par grandes tranches d'âges.....</i>	<i>8</i>
<i>Le revenu médian des ménages.....</i>	<i>8</i>
<i>La pauvreté et l'imposition.....</i>	<i>8</i>
<i>Le maintien des taux de fiscalité.....</i>	<i>9</i>
<i>Une stratégie financière claire depuis le début du mandat.....</i>	<i>10</i>
<i>La politique d'investissement.....</i>	<i>10</i>
<i>L'épargne brute.....</i>	<i>10</i>
<i>L'endettement contenu et sécurisé.....</i>	<i>11</i>
<i>Les dotations de l'État.....</i>	<i>13</i>
<i>Une ville éco-responsable.....</i>	<i>13</i>
Les orientations budgétaires pour l'année 2025.....	15
<i>Une stratégie financière 2025 préservant la capacité d'investissement.....</i>	<i>16</i>
<i>Les paramètres retenus pour l'élaboration du budget 2025.....</i>	<i>16</i>
<i>Les dépenses d'investissement.....</i>	<i>18</i>
La structure des effectifs et les dépenses de personnel.....	22
Le plan pluriannuel des investissements.....	26

Édito

Le débat d'orientation budgétaire doit être présenté au conseil municipal dans les dix semaines précédant l'examen du budget, qu'il a pour objet d'examiner.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, ce débat est accompagné d'un Rapport d'Orientation Budgétaire, lequel précise :

- **Les orientations budgétaires ;**
- **Les engagements pluriannuels envisagés ;**
- **La structure et la gestion de la dette ;**
- **La structure des effectifs et les dépenses de personnel ;**
- **La durée effective du travail dans les services de la commune et l'évolution prévisionnelle quant à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.**

Enfin, rappelons que l'article 17 de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 stipule « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement. ... »

Le vote du budget primitif est programmé le 8 mars 2025.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire a été construit dans un contexte budgétaire national inédit. En effet, au 24 janvier 2025, date de mise en forme de ce rapport, aucun projet de loi de finances n'avait abouti, le Gouvernement ne s'appuyant que sur la loi spéciale promulguée le 20 décembre 2024 qui ne remplace pas le budget mais peut seulement autoriser à percevoir les impôts et les ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Les impacts sur les collectivités territoriales et leurs perspectives budgétaires sont donc complexes d'anticipation.

C'est pourquoi, la Ville a fait le choix de ne pas impacter au stade de son budget primitif 2025 une éventuelle participation des collectivités au redressement des comptes publics.

Si de telles perspectives assombrissaient le paysage budgétaire des collectivités locales, le résultat de clôture 2024 de la Ville de Rosny-sous-Bois serait affecté, en partie, aux exigences financières de l'Etat.

Jean-Paul FAUCONNET

Maire de Rosny-sous-Bois
Vice-Président de Grand-Paris-Grand-Est

Pierre MANGON

Adjoint au maire en charge des Finances



LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET L'ABSENCE DE LOI DE FINANCES 2025

Le contexte économique et l'absence de loi de finances 2025

UNE CROISSANCE ENCORE FRAGILE

Au niveau mondial, nous devrions atteindre 3% de croissance.

Dans la zone Euro, face au ralentissement de l'activité économique européenne, la croissance est estimée à 0,7% en 2024, puis respectivement 1,1%, 1,4% et 1,3% ces trois prochaines années. La croissance de la Chine ralentit également à un niveau inférieur à 5%.

En France, au troisième trimestre 2024, le PIB en volume croît de 0,4 % (en variation trimestrielle), après +0,2 % au deuxième trimestre. Après avoir été stable au deuxième trimestre, la consommation des ménages se redresse nettement (+0,6 %), sous l'effet notamment d'une accélération de la consommation de services (+0,9 %), en partie du fait de l'enregistrement de la vente des billets des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La Banque de France a donc revu ses prévisions de croissance pour 2025 à 0,9%.

UNE INFLATION NORMALISÉE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a annoncé, le mercredi 15 janvier, une hausse de 2% des prix à la consommation, en moyenne annuelle, pour 2024, après deux années marquées par une inflation soutenue, due à la guerre en Ukraine.

En 2022, les prix avaient augmenté en moyenne de 5,2 %, et en 2023, de 4,9 %, tirés à la hausse en particulier par le prix de l'énergie et de l'alimentation.

La baisse de l'inflation en moyenne annuelle est due :

- au très net ralentissement de la hausse des prix de l'alimentation (1,4 % de hausse en 2024, après 11,8 % l'année précédente) ;
- au freinage des prix de l'énergie (+ 2,3 %, après + 5,6 %) ;

- à la stabilité des prix des produits manufacturés (0 %, après + 3,5 %) et de celui des prix des services (+ 2,7 %, après + 3 %).

Les prix du tabac, qui progressent de 10,3 %, après une hausse de 8 % en 2023, sont les seuls à avoir augmenté davantage en 2024 que l'année précédente.

En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui permet les comparaisons entre pays européens, a augmenté de 2,3 % en 2024, après une hausse de 5,7 % en 2023.

L'Insee a, par ailleurs, confirmé que les prix à la consommation avaient augmenté de 1,3 % sur douze mois en décembre, comme en novembre, et de 0,2 % par rapport à ceux du mois de novembre, après une baisse de 0,1 % ce mois-là.



DES TAUX D'INTÉRÊT EN BAISSÉ AU NIVEAU EUROPÉEN

Face aux indicateurs économiques préoccupants et dans le but de faire redémarrer l'économie européenne, la Banque centrale européenne (BCE) a reconsidéré son approche de la politique monétaire. Après une baisse de son principal taux d'intérêt à 3,65% (taux de facilité de dépôt) en septembre 2024 puis une seconde baisse en octobre de 0,40 point, la BCE a annoncé une nouvelle baisse de ses taux d'intérêt de 0,25 point face au ralentissement de l'inflation en Europe.

Les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et enfin de la facilité de prêt marginal ont été respectivement ramenés à 3,00%, 3,15% et 3,40% à compter du 18 décembre 2024.

LE NOUVEAU DÉRAPAGE DU DÉFICIT PUBLIC

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5% du PIB contre 4,4% attendus et après 4,7% en 2022.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1% contre 4,4% dans le Projet de loi de finances (PLF) et 5,5% dans le programme de stabilité.

La France s'éloigne un peu plus de l'objectif des 3% fixé par les traités européens. Le Premier ministre, dans son discours de politique générale du 14 janvier dernier, a indiqué que « *la France vise désormais un déficit public de 5,4% du PIB en 2025.* »

La France est donc entrée en procédure pour déficit excessif. Le rapport de la Cour des comptes du 15 juillet 2024 sur les finances publiques mentionne une « situation inquiétante ». La dette publique c'est-à-dire le cumul des emprunts contractés au fil des années devrait atteindre 113,7% du PIB en 2024 soit 3 303 Md€.

L'ABSENCE DE PROJET DE LOI DE FINANCES

Sans projet de loi de finances, les collectivités territoriales peinent à bâtir leur budget 2025.

L'élaboration du budget 2025 des collectivités territoriales s'organise dans un contexte politique national inédit et instable.

La situation catastrophique des comptes publics, avec un déficit et une dette excessifs, pourra conduire le Gouvernement en place à imposer aux collectivités une mise à contribution brutale au redressement des comptes publics, dans le futur projet de loi de finances 2025.

L'État a pris l'habitude de se tourner vers les collectivités locales pour désigner les coupables oubliant qu'il est lui-même responsable de 80% de la dette nationale contre seulement 10% pour les collectivités.

Suite au congrès des maires de novembre dernier, le précédent Gouvernement avait revu sa copie sur la ponction budgétaire demandée aux 450 collectivités. Pour rappel, il s'agissait de prélever, pour notre Ville, 2 millions sur nos recettes de fonctionnement. Ces 450 collectivités sont celles qui ont plus de 40 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement.

Le Projet de Loi de Finances abandonné maintenant la notion de contribution au redressement des finances publiques mais avait, par la suite, élargi la liste des contributeurs à 2000 collectivités concernées.

Enfin, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale prévoyait une hausse de 4 points des cotisations à la CNRACL pour participer à la baisse du déficit du système de santé national.



*ROSNY-SOUS-BOIS,
UNE VILLE D'AVENIR*

**RÉTROSPECTIVE BUDGÉTAIRE
ET SITUATION À FIN 2024**

Rétrospective budgétaire et situation à fin 2024

COMPRENDRE ROSNY-SOUS-BOIS EN QUELQUES CHIFFRES

Au 1^{er} janvier 2025, Rosny-sous-Bois totalise 46 141 habitants selon le dernier recensement. La population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au 1^{er} janvier 2025 ne nous a pas encore été communiquée. Toutefois, à titre de comparaison, celle-ci s'élevait au 1^{er} janvier 2024 à 46 322 habitants pour une population issue du recensement à 45 857 habitants.

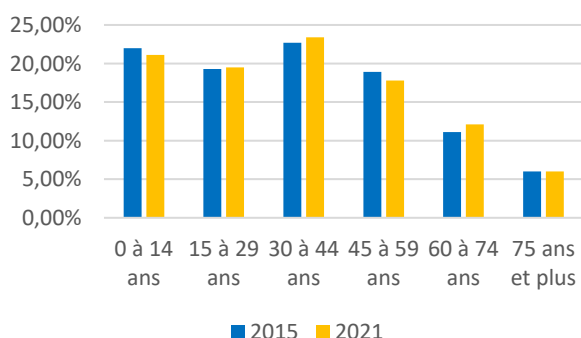
La variation annuelle moyenne de la population totale est positive mais faible (+0.61% entre 2024 et 2025).

	Population DGF
1er janvier 2022	46 475
1er janvier 2023	45 913
1er janvier 2024	46 322
1er janvier 2025	Non communiqué

Issu du recensement	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Au 1er janvier 2022	46024	174	46198
Au 1er janvier 2023	45442	180	45622
Au 1er janvier 2024	45655	202	45857
Au 1er janvier 2025	45947	194	46141

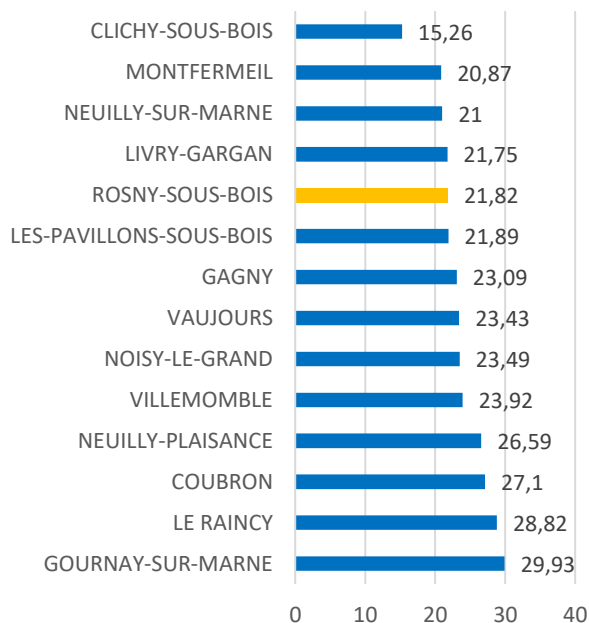
source : Direction Générale des Collectivités Locales

La population par grandes tranches d'âges

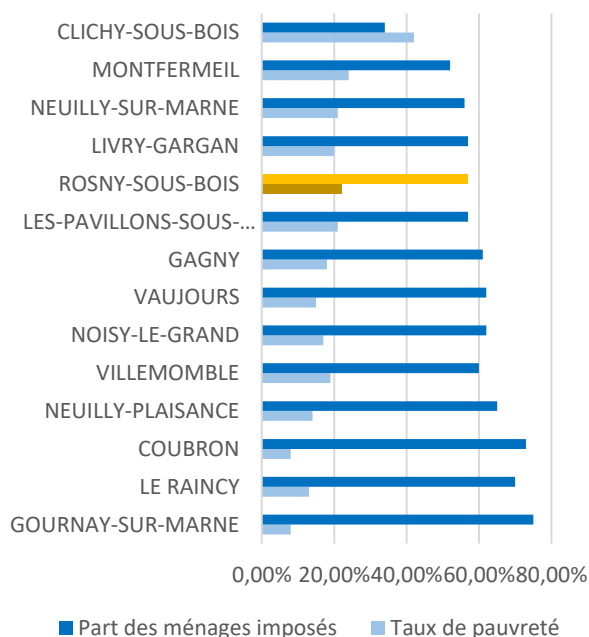


Source : Insee - janvier 2025 sur la base du recensement 2021

Le revenu médian des ménages (en milliers d'euros)



La pauvreté et l'imposition



LE MAINTIEN DES TAUX DE FISCALITÉ

Dans le contexte inflationniste, le choix a été fait de ne pas utiliser le levier fiscal.

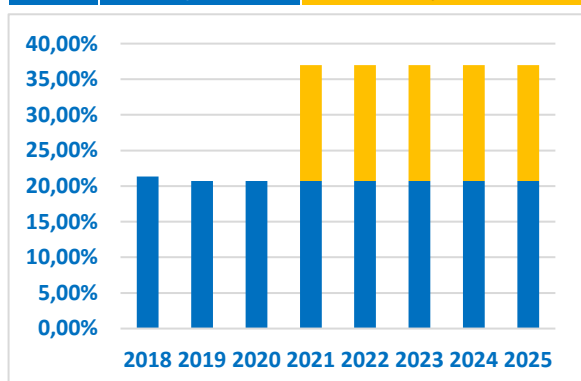
Conformément à ses engagements et en défense du pouvoir d'achat des Rosnéens, la municipalité a pris la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité, qui ont été maintenus constants depuis 2019.

Le taux de taxe foncière de 36,99 % est inférieur à celui des villes de même strate démographique de notre département (taux moyen 2023 : 40,76%).

L'évolution des bases nettes fiscales de taxe foncière continue sa dynamique avec une croissance moyenne de + 3,69% entre 2018 et 2024, et pour partie du fait de la forte revalorisation des valeurs locatives en 2023 (+ 8.01%).

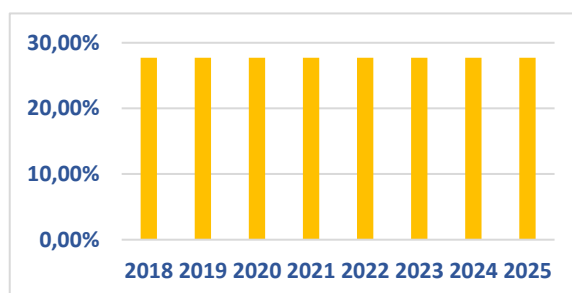
Évolution du taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties :

	TAUX COMMUNAL	TRANSFERT DU TAUX DÉPARTEMENTAL
2018	21,34%	-
2019	20,70%	-
2020	20,70%	-
2021	20,70%	16,29%
2022	20,70%	16,29%
2023	20,70%	16,29%
2024	20,70%	16,29%
2025	20,70%	16,29%



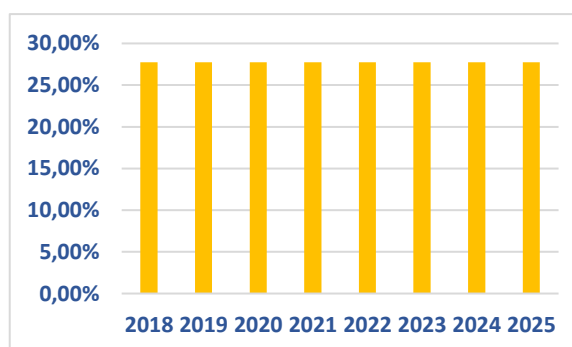
Évolution du taux de la Taxe d'habitation :

2018	27,74%
2019	27,74%
2020	27,74%
2021	27,74%
2022	27,74%
2023	27,74%
2024	27,74%
2025	27,74%



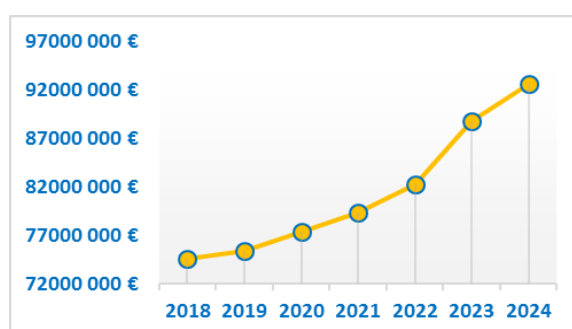
Évolution du taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

2018	22,47%
2019	22,47%
2020	22,47%
2021	22,47%
2022	22,47%
2023	22,47%
2024	22,47%
2025	22,47%



Évolution des bases de Taxe foncière sur le bâti :

	BASE TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI
2018	74 625 096 €
2019	75 484 867 €
2020	77 361 690 €
2021	79 339 957 €
2022	82 276 170 €
2023	88 862 932 €
2024	92 611 303 €



UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE CLAIRE DEPUIS LE DÉBUT DU MANDAT

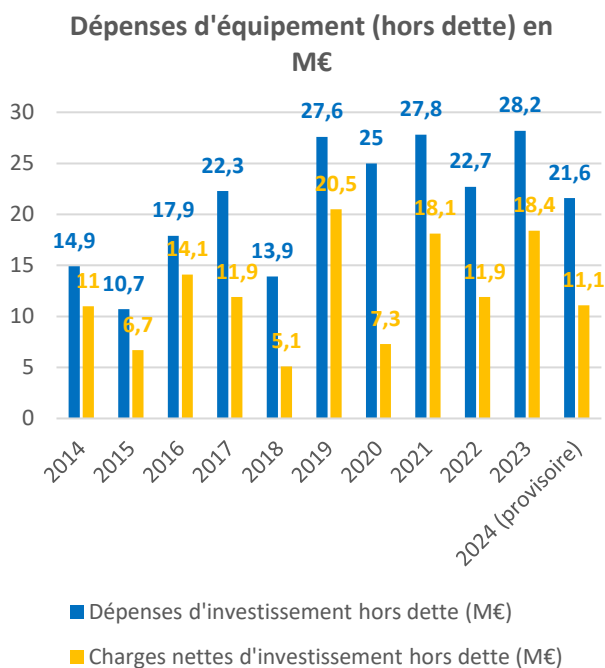
LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La charge nette d'investissement à financer par la Ville correspond aux dépenses d'investissement réalisées (hors remboursement de la dette) minorée des recettes perçues hors emprunt (cofinancements, récupération du FCTVA, etc.).

Depuis 2019, la Ville a entrepris de maintenir un haut niveau de qualité des services publics rendus aux Rosnéens et notamment en conservant un niveau important d'investissement.

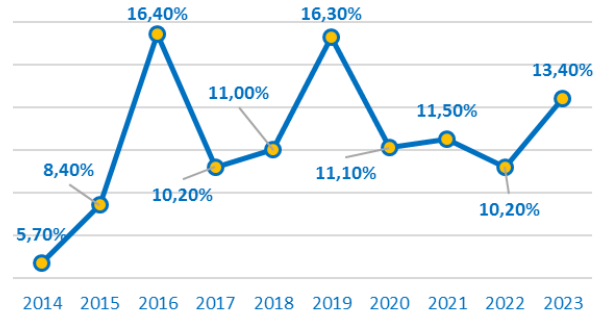
Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes l'a d'ailleurs souligné : « Les dépenses d'investissement de la commune ont considérablement augmenté à partir de 2019. [...] Cela traduit la volonté de la commune de préparer l'arrivée de la ligne 11 du métro et ses conséquences en matière de nouveaux habitants et élèves à scolariser. »

Pour 2025, la charge nette d'investissement continuera de répondre aux besoins de réalisations et d'actions concrètes à mener avant la fin de la mandature, quoiqu'impactée par le contexte budgétaire et la volonté municipale de ne pas opérer un dérapage de la dette publique locale.



L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute, après un niveau conséquent en 2023 (13,4 M€) du fait d'une régularisation d'un volume important de recettes qui n'avaient pas été titrées sur les années antérieures, sera ramené à 4,7M€ en données provisoires 2024.



L'explication se trouve tout simplement dans le choix annoncé clairement au début du mandat de ne pas impacter la hausse des coûts de fonctionnement sur la politique tarifaire de la Ville et sur les taux de fiscalité.

Cette décision assumée a pour conséquence une croissance moins importante des recettes de fonctionnement que des dépenses.

D'autres faits importants, qui seront expliqués dans le rapport accompagnant le compte administratif 2024 peuvent se résumer en une hausse de la fréquentation des services publics sans augmentation tarifaire, l'ouverture de nouvelles structures, l'inflation à laquelle la Ville a dû elle-même faire face ou encore les décisions nationales sur la rémunération des fonctionnaires et l'augmentation du remboursement des intérêts d'emprunt due à la fluctuation des taux.

L'ENDETTEMENT CONTENU ET SÉCURISÉ

Le niveau d'investissement élevé se traduit par une progression de l'endettement et par une hausse des dépenses de fonctionnement : remboursement des charges d'intérêt et hausse des coûts induits par les nouvelles structures (fluides, personnels, entretien, etc). Le levier de l'endettement pour financer l'effort d'investissement se réduit.

L'encours de dette a progressé de 30 M€ en 10 ans. La Ville se situe désormais en fourchette haute des échantillons de comparaison en matière d'endettement.

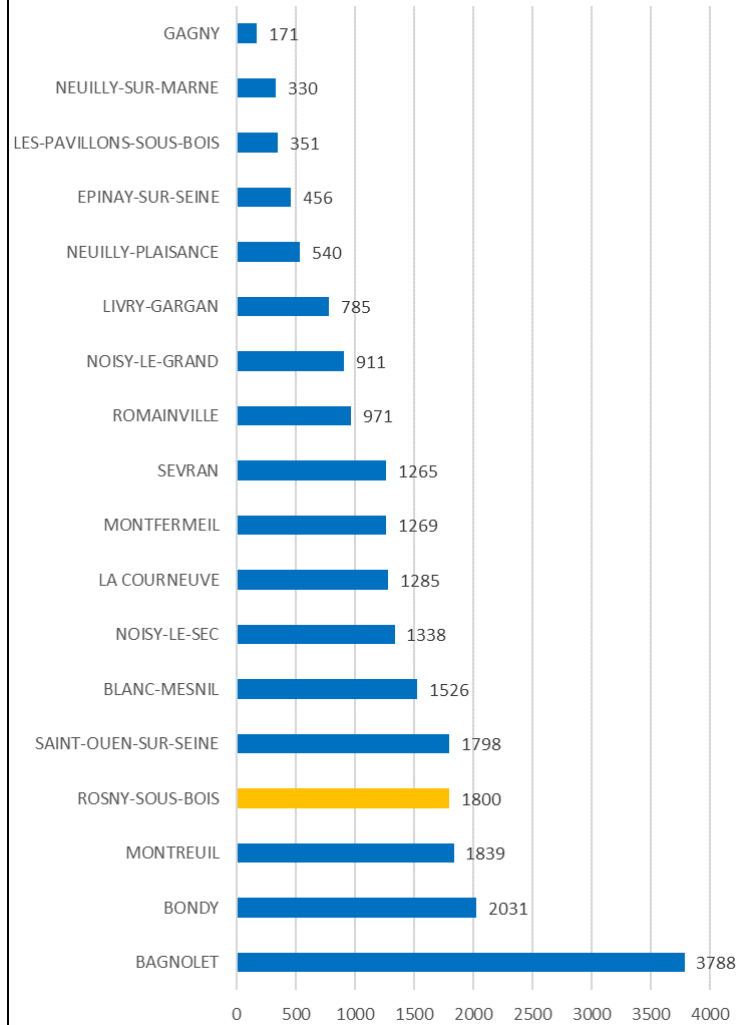
Cela pousse un remboursement de 1812 € par habitant en données provisoires 2024.

Au budget primitif 2024, était inscrit un volume d'emprunt de 12,87 M€ décomposé en inscriptions nouvelles de 8,87 M€ et 4 M€ de report.

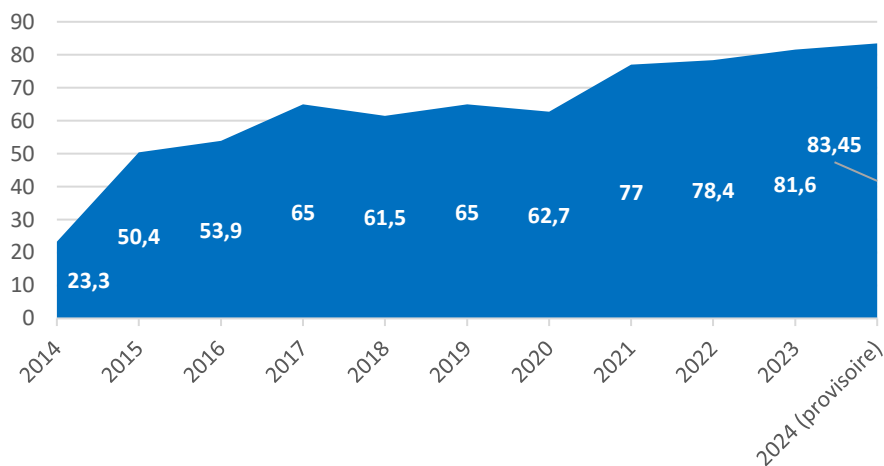
Dans ses orientations budgétaires 2025, la majorité municipale poursuit son désendettement amorcé dans le cadre de la décision modificative n°1 approuvée par le Conseil municipal du 17 octobre 2024.

L'emprunt projeté au budget primitif 2025 sera de 8,6 M€ quand il s'élevait à 12,87 M€ au BP2024.

Encours de dette 2023 en euros par habitant

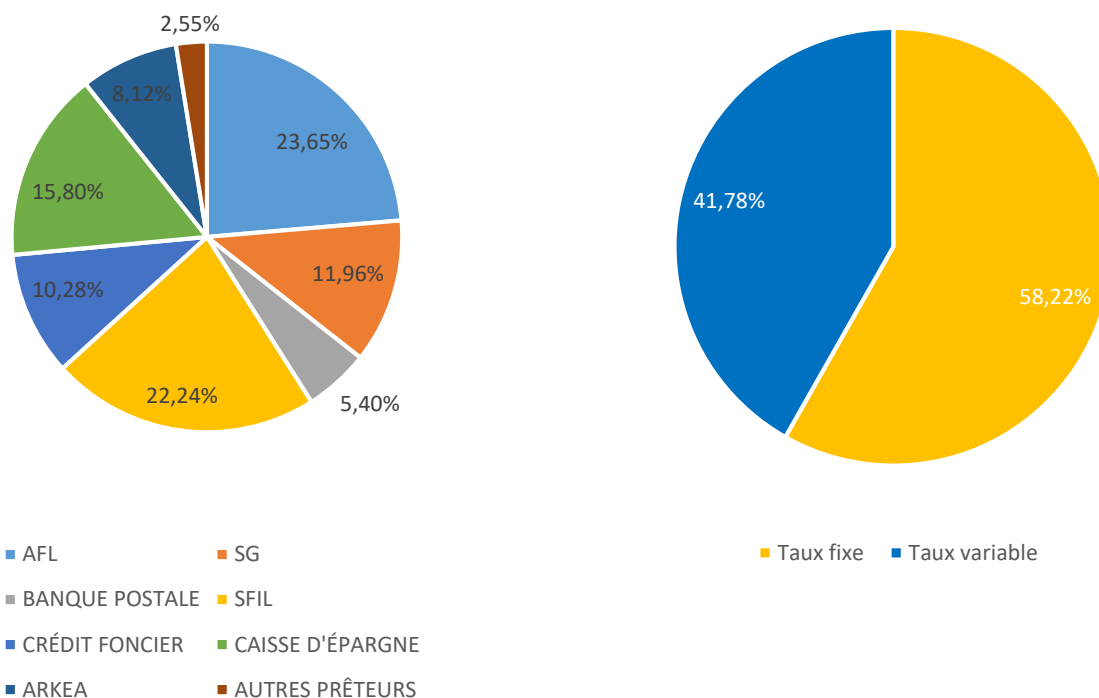


Encours de dette en M€

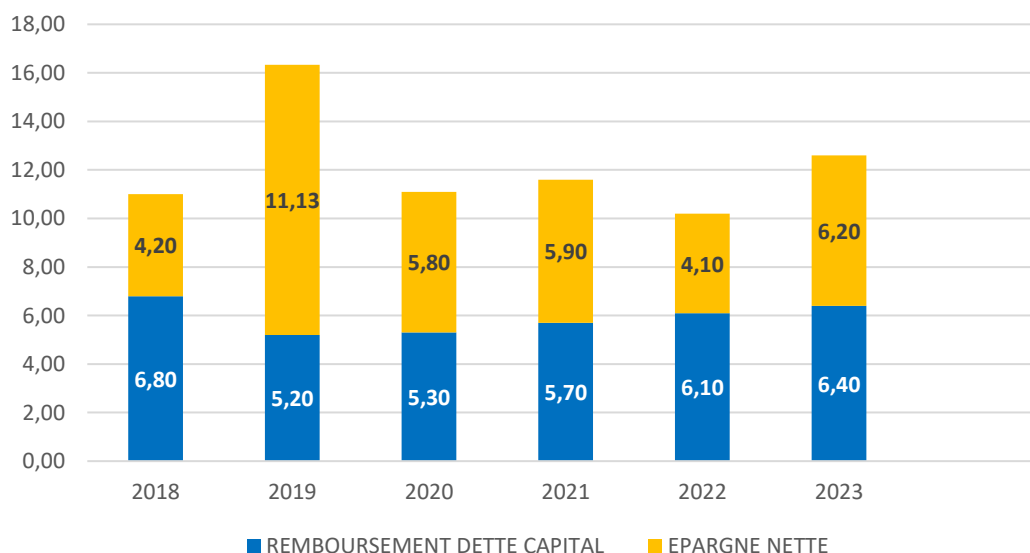


L'encours de dette est quant à la lui diversifié et sécurisé. Au 31 décembre 2024, le taux moyen d'emprunt est de 2.51 %. L'intégralité de la dette est classée en A1, soit la plus sécurisée, de la charte de bonne conduite établie au niveau national.

La dette se répartit comme suit au 31 décembre 2024 :



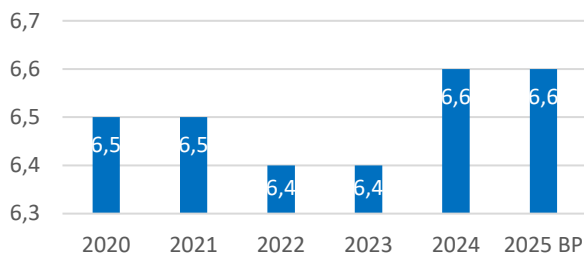
Remboursement du capital de dette et épargne nette (en M€)



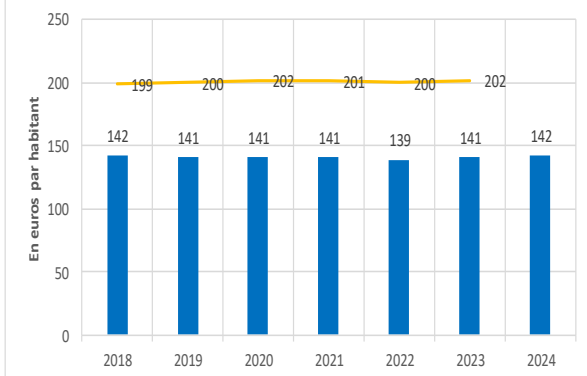
LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La Ville voit ses dotations d'État augmenter sur 2024 du fait d'une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui passe de **1 161 786 € en 2023 à 1 310 421 € en 2024**.

Evolution des dotations d'Etat (en M€)



Evolution de la DGF en euros par habitant



UNE VILLE ÉCO-RESPONSABLE

Plan de sobriété énergétique

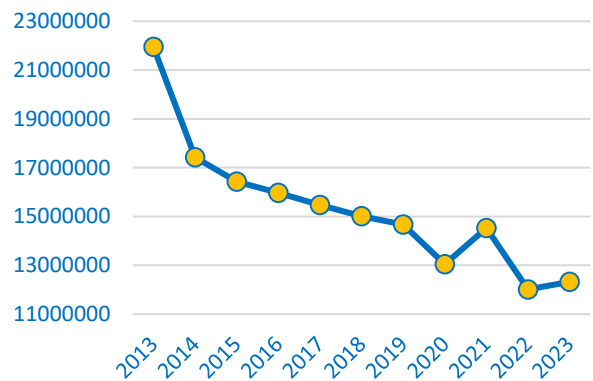
Rosny-sous-Bois n'a pas attendu que le Gouvernement lance son plan de sobriété énergétique en juin 2022 pour engager des actions fortes en matière de consommation responsable.

L'engagement du passage au 100% LED de l'éclairage public, le développement de la production d'énergie liée à la géothermie ou encore la réduction de la dépendance aux énergies fossiles en particulier le gaz, sont tant d'exemples de cette démarche volontariste.

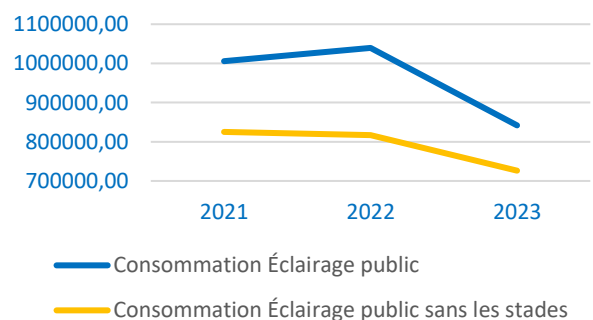
Au niveau des bâtiments municipaux, la Ville a entamé, il y a plusieurs années déjà, une stratégie ambitieuse pour réduire la consommation énergétique de ses bâtiments. Cela a permis la réalisation d'économies d'énergie majeures et l'amélioration du confort des usagers. La réglementation française a évolué avec le décret Tertiaire visant à rendre les bâtiments moins

énergivores d'ici à 2050 avec des objectifs de réduction d'énergie progressifs : 40% d'ici 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050. En parallèle les prix de l'énergie ont connu une hausse considérable ces dernières années. Réduire la consommation devient un impératif écologique et un enjeu économique. C'est cette démarche que la Ville peut aujourd'hui valoriser dans le cadre de son Rapport d'Orientation Budgétaire vert et de son futur « Budget vert » qui sera évoqué en page 14.

Évolution de la consommation d'énergie en kWh

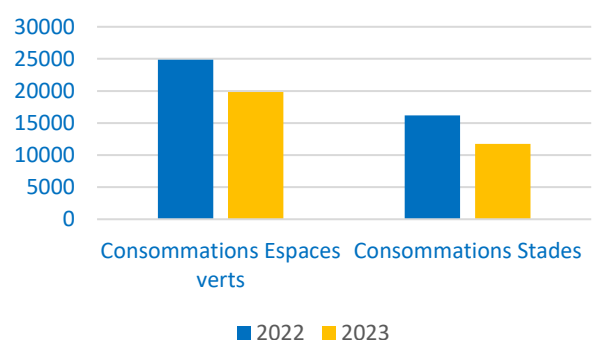


Évolution des consommations d'éclairage public (kWh)



La gestion vertueuse de l'eau s'inscrit dans une approche soucieuse de défendre une démarche écologique et environnementale. C'est ainsi que, sans pour autant dégrader la qualité de notre cadre de vie, nos consommations en eau pour l'arrosage ont été largement maîtrisées.

Focus consommations en eau pour l'arrosage (m³)



L'Agenda 2030

Dès 2008, la Ville de Rosny-sous-Bois s'est engagée dans la démarche de développement durable «Agenda 21» et a voté deux plans d'action en 2010 et 2014. 5 axes majeurs constituaient cet «Agenda21» : Encourager l'éco-citoyenneté ; Renforcer le dialogue et les solidarités ; Respecter l'environnement et garantir la santé ; Aménager la ville durablement ; Être une administration éco-responsable. Dans le cadre de l'«Agenda 21», Rosny-sous-Bois a réalisé 66,7% des actions prévues, 26,2% ont été partiellement menées et 7,1% n'ont pas été réalisées.

Dès 2022, la Ville de Rosny-sous-Bois a décidé de s'engager dans la démarche «Agenda 2030». Cet «Agenda 2030» est la convergence de l'«Agenda 2021» et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. 17 objectifs répondent aux 3 enjeux du développement durable : l'enjeu social et l'accès aux services essentiels, l'enjeu économique et l'enjeu environnemental.

La Ville de Rosny-sous-Bois est accompagnée par le cabinet *Rouge vif*. Si des difficultés de recrutement ont ralenti le développement des actions dans le cadre de l'agenda 2030, un agent a pris ses fonctions début janvier 2025 sur le poste de chargé de développement durable afin de mener à bien cet « Agenda 2030 » qui doit devenir un fil rouge des politiques publiques locales.

Plan de sobriété numérique

Les technologies numériques représentent une part croissante des émissions de gaz à effet de serre (GES), en raison de la production de matériel informatique, de la consommation énergétique des data centers et des infrastructures réseau ainsi que l'usage intensif du numérique par les citoyens et les agents municipaux.

Aussi, la Ville s'est lancée dès 2024 dans une démarche visant à en finir avec le renouvellement automatique de son matériel informatique. L'objectif est de doubler la durée de vie des appareils réduisant les émissions de CO2 liées à la fabrication des équipements. Elle a aussi déménagé ses serveurs dans un data center moins énergivore à Lognes et remplacé son parc de photocopieurs qui avait été acquis en 2014.

L'objectif est donc rempli en préférant miser sur l'allongement de la durée de vie des matériels.

Enfin, un partenariat avec *Conibi*, organisme de recyclage certifié ISO 14001 permet de recycler les consommables des copieurs et des imprimantes.

Un budget vert en construction

Le législateur a souhaité que les collectivités territoriales affichent dans le cadre de leur préparation budgétaire les investissements verts qui étaient attendus sur 2025. Une nouvelle annexe sera insérée au BP 2025.

Rosny-sous-Bois, depuis quelques années est novatrice en matière de dépenses d'investissements durables. De nombreux projets structurants vertueux tant en terme de consommation énergétique, de choix de matériaux durables sur le patrimoine bâti qu'en terme de diversités et de sécurisation d'usages en voirie, ont positionné la Ville parmi les collectivités à la pointe des enjeux de développement durable. Les différents prix attribués chaque année ou encore les nombreuses délégations, y compris étatiques, visitant nos infrastructures, en portent le témoignage.





*UN ENGAGEMENT
DE PROXIMITÉ
AU SERVICE
DES ROSNÉENS*

**LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
POUR L'ANNÉE 2025**

Les orientations budgétaires pour l'année 2025

Sans scénario pour le budget 2025 de l'État, la Ville a entrepris dès octobre 2024 un travail conjoint de priorisation et de limitation des enveloppes budgétaires entre administration et élus. Elle s'est appuyée sur les recommandations inscrites dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes. Les conférences budgétaires et le séminaire des élus qui se sont déroulés de septembre à décembre 2024 ont permis de dégager un autofinancement positif pour 2025.

Cette 3ème partie sur les orientations budgétaires 2025 a été bâtie en s'appuyant non seulement sur la fine connaissance de la réalité financière de la Ville à fin 2024 mais aussi sur une vision claire des enjeux pour 2025.

UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE 2025 PRÉSERVANT LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

Trois objectifs principaux ont conduit la préparation du budget 2025 :

- **Maîtriser nos dépenses de gestion afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires et renouer avec une plus grande autonomie dans le financement des investissements :**
 - la stratégie affichée est de garantir un taux d'épargne brute supérieur à celui inscrit au BP 2024 et qui approcherait les 6% ;
- **Poursuivre notre stratégie volontariste d'investissement :**
 - actualiser le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2025-2027 avec le lancement de nouvelles opérations cadencées dans le temps.
- **Dynamiser le désendettement pour préserver nos capacités à investir durablement :**
 - poursuivre notre désendettement amorcé en 2024.

LES PARAMÈTRES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

En recettes de fonctionnement

Les produits de service au compte 70 représentent 8% du BP 2025

Les tarifs seront ajustés dans une logique de préservation du pouvoir d'achat des usagers.

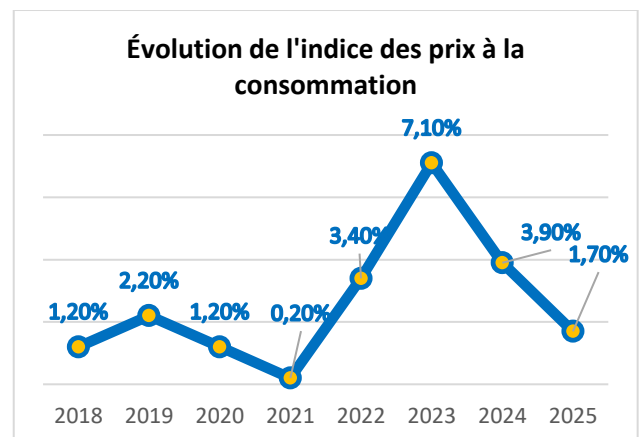
La délibération approuvant les tarifs communaux 2024/2025 en année scolaire, approuvée au Conseil municipal du 30 mai 2024, a permis pour la 4ème année consécutive de conserver le « bouclier tarifaire communal » afin de ne pas impacter davantage le porte-monnaie des Rosnéens.

La délibération approuvant les tarifs communaux 2025 en année civile préserve, quant à elle, le tissu associatif.

Enfin, la prochaine délibération pour les tarifs communaux 2025/2026 présentée au conseil municipal de mai 2025, s'élaborera dans la continuité des précédentes.

Les impôts et taxes au compte 73 représentent 77% du BP 2025

L'évolution des recettes fiscales s'explique par l'effet base-volume qui correspond à la variation « physique » des bases d'imposition (livraison des derniers logements de la ZAC Côteaux-Beauclair) et par l'effet base-actualisation qui correspond à l'impact de l'actualisation forfaitaire des bases qui en 2025 atteindra 1,7%. Cette inscription correspond à une projection prudente de l'évolution des recettes fiscales.



Les dotations et subventions au compte 74 représentent 13% du BP 2025

D'une part, les dotations versées par l'État comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sont estimées avec prudence dans le contexte d'absence de PLF

D'autre part, les participations versées par les partenaires de la Ville comme l'État, la Région Île-de-France, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ou encore la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) permettront en 2025 de poursuivre l'offre de nombreux services à la population rosnéenne.

En dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général au chapitre 011 représentent 30% du BP 2025

Un pilotage rigoureux des dépenses à caractère général a été entrepris lors des conférences budgétaires et au séminaire des élus de novembre 2024.

La masse salariale au chapitre 012 représente 54% du BP 2025

Plusieurs actions ont été menées pour renforcer la maîtrise de notre masse salariale : gestion des postes gelés, suivi mensuel des heures supplémentaires, ...

Les autres charges de gestion courante au chapitre 65 représentent 10% du BP 2025

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées au CCAS et aux associations.

On retrouve également dans ce chapitre les indemnités des élus et leurs cotisations de retraite.

Enfin, le fond de compensation des charges territoriales (FCCT), contribution de la Ville à son territoire Grand Paris Grand Est tout comme sa contribution à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sont inscrites à ce compte.

Les charges financières au chapitre 66 représentent 3 % du BP 2025

Il convient de préciser que les chiffres figurant dans le tableau ci-dessous constituent des prévisions d'inscriptions budgétaires. En effet, ce budget 2025 marqué par une forte contrainte sur nos dépenses de fonctionnement avec un pilotage rigoureux de la masse salariale n'intègre pas, faute de données fiables, les éléments qui pourraient être inscrits dans le PLF de l'État.

La Ville souhaite revenir à une orthodoxie budgétaire classique avec un budget primitif 2025 en mars et un budget supplémentaire en juin 2025. Le résultat 2024 sera donc repris à l'occasion de ce budget supplémentaire et permettra d'absorber les différentes ponctions de l'État, en espérant que le Gouvernement actuel, ou un prochain, arrivera à présenter une loi de finances 2025.

	En M€	ROB 2024	BP 2024	ROB 2025	Evolution de ROB 2024 à ROB 2025
013 - Atténuation de charges		0,48	0,50	0,50	4,17%
70 - Produits des services		6,88	7,00	7,30	6,10%
73 - Impôts et taxes		66,44	67,10	67,30	1,29%
74 - Dotations et subventions		11,32	11,40	11,70	3,36%
75 - Autres produits de gestion		0,80	0,80	1,00	25,00%
Recettes réelles de fonctionnement		85,92	86,80	87,80	2,19%
011- Charges à caractère générale		24,1	24,6	24,7	2,40%
012 - Charges de personnel		44,3	44,6	44,4	0,32%
014 - Atténuation de produits		2,8	2,8	2,3	-16,36%
65 - Autres charges de gestion		8,5	8,7	8,6	1,65%
66 - Charges financières		2,6	2,6	2,7	4,65%
67 - Charges exceptionnelles		0,1	0,05	0,09	80,00%
Dépenses réelles de fonctionnement		82,2	83,4	82,8	0,69%
Epargne brute/autofinancement		3,7	3,5	5,0	35,41%

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de faire face à une situation financière nationale délicate, et sans visibilité sur d'éventuelles ponctions de l'État, la majorité municipale a adopté une stratégie financière différente des deux précédents budgets. **En effet, le résultat 2024 ne sera pas repris dans le budget primitif.**

Ce résultat 2024 permettra également, pour partie, de participer, au niveau des dépenses d'investissement, au remboursement d'un trop-perçu de Taxe d'aménagement.

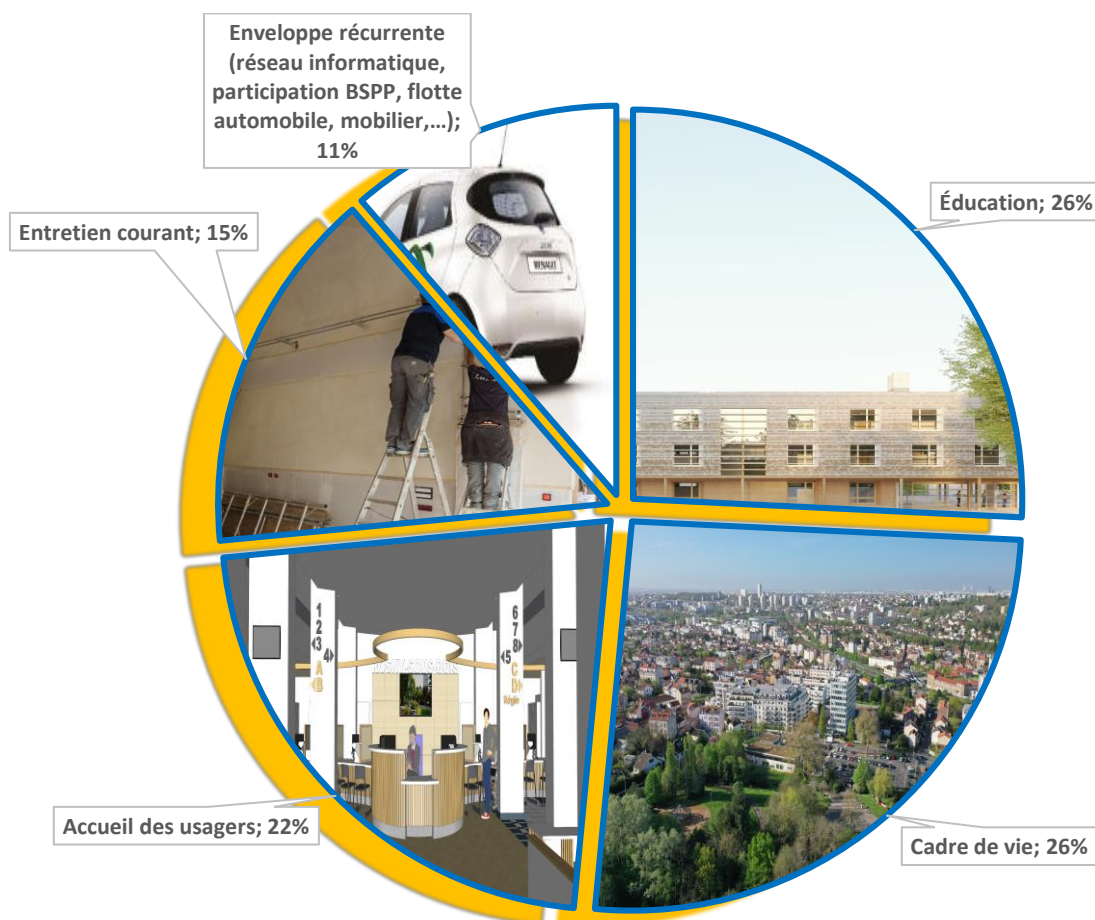
En effet, par courrier du 4 mars 2024, l'Etat nous a fait part d'un trop perçu de taxe correspondant à des permis de construire accordés entre 2015 et 2022 du fait de la réforme du reversement de la taxe d'aménagement aux communes pour leur part communale. Cependant, nous avons constaté des incohérences dans les sommes demandées par

l'État. Nous attendons à ce jour une réponse. Si nous devons reverser un trop-perçu, nous le ferions dans le cadre du Budget supplémentaire, à l'occasion de la reprise du résultat 2024.

De plus, un Plan Pluriannuel d'Investissement, détaillé et actualisé, est inséré en fin de document apportant un éclairage chiffré sur la mise en œuvre du programme d'investissement ambitieux et maîtrisé.

En effet, comme il a été rappelé plus tôt, le budget d'investissement 2025 a été construit dans l'optique de poursuivre notre stratégie volontariste d'investissement et de dynamiser le désendettement pour préserver nos capacités à investir durablement.

Il est prévu d'inscrire au programme d'investissement 2025 environ 13,5 millions d'euros en dépenses d'équipement.



L'éducation : un programme de plus de 3,4 millions d'euros

- **L'élémentaire Félix Eboué**, construite en 1965, est un bâtiment situé à l'aplomb du tunnel de la ligne 11 et de la future ligne 15 dont le tracé passe sous l'école.

Le projet consiste à adapter le bâtiment aux contraintes de la proximité du chantier de métro de la ligne 15 par la rénovation thermique et acoustique de l'enveloppe.

Coût prévisionnel total : 6,3 millions d'euros

- **L'extension du groupe scolaire Simone Veil**: Le groupe scolaire a été conçu pour être réalisé en deux phases afin d'absorber l'augmentation progressive des effectifs scolaires.

Conformément à la délibération du 15 décembre 2022 adoptée à l'unanimité, les terrains *SEQENS* seront acquis en 2025 et 2026. Enfin, la Ville commencera en 2025 à démolir les pavillons dont elle est propriétaire.

- **Le remplacement du matériel électroménager dans les offices de restauration.**
Une enveloppe de 90 000 euros est affectée en 2025 dans le cadre de la programmation

du remplacement du gros électroménager des offices. Comme l'indique le PPI en fin de document, l'enveloppe perdurera sur les années suivantes.

- **Des travaux de rénovation sont aussi programmés en 2025 et sur les années suivantes.**

Le Cadre de Vie : des actions 2025 qui se montent à 3,4 millions d'euros

- La Ville continuera d'investir dans **le plan lumière** visant à moderniser les installations et à sécuriser le réseau, actuellement vieillissant.
- L'enveloppe dédiée aux **travaux de voirie et d'espaces verts** ainsi qu'à l'acquisition de matériels utilisés pour les actions de **préservation du cadre de vie** (propreté urbaine par exemple) atteindra 2,38 millions d'euros, pour cette année 2025.
- Enfin, le conseil municipal s'étant prononcé favorablement quant aux **travaux d'aménagement de la Dhuis et de la ruelle Boissière** en décembre 2023 et de la **restructuration de la gare SNCF Rosny-Bois-Perrier** en novembre 2024, une enveloppe de 170 000 euros sera inscrite au budget 2025.



Accueil et relations usagers, 2,9 millions d'euros consacrés à la proximité

- La réalisation du nouvel **accueil de l'Hôtel de Ville** qui permettra de recevoir les rosnéens en octobre 2025.
- La continuité des travaux de **mise en accessibilité** de nos bâtiments communaux dont les écoles.
- Les études à mener pour la **réhabilitation du gymnase Lavoisier** ainsi que pour le **terrain synthétique au stade Letessier**.
- la livraison par la société WOODDEUM d'un **appartement de type F5 en rez-de-chaussée** angle des rues Bétrémieux et République conformément à la délibération approuvée à l'unanimité en conseil municipal du 27 juin 2022.
- L'aménagement du **multi-accueil petite enfance** dans le quartier Côteaux-Beauclair.

L'entretien courant des bâtiments

En 2025, une enveloppe de plus de 2 millions d'euros sera allouée à l'entretien courant des bâtiments, y compris les écoles.

L'enveloppe récurrente d'investissements

Elle s'élèvera à 1,5 millions d'euros et concerne notre réseau informatique, notre participation à la BSPP, le renouvellement de notre flotte automobile et l'acquisition de mobiliers.

En conclusion, l'enveloppe prévisionnelle d'investissement arrêtée dans le cadre de notre débat d'orientation budgétaire est d'environ 13,5M€. Cette enveloppe a été définie en début d'année 2024 à la présentation du ROB 2024.



Les recettes d'investissement

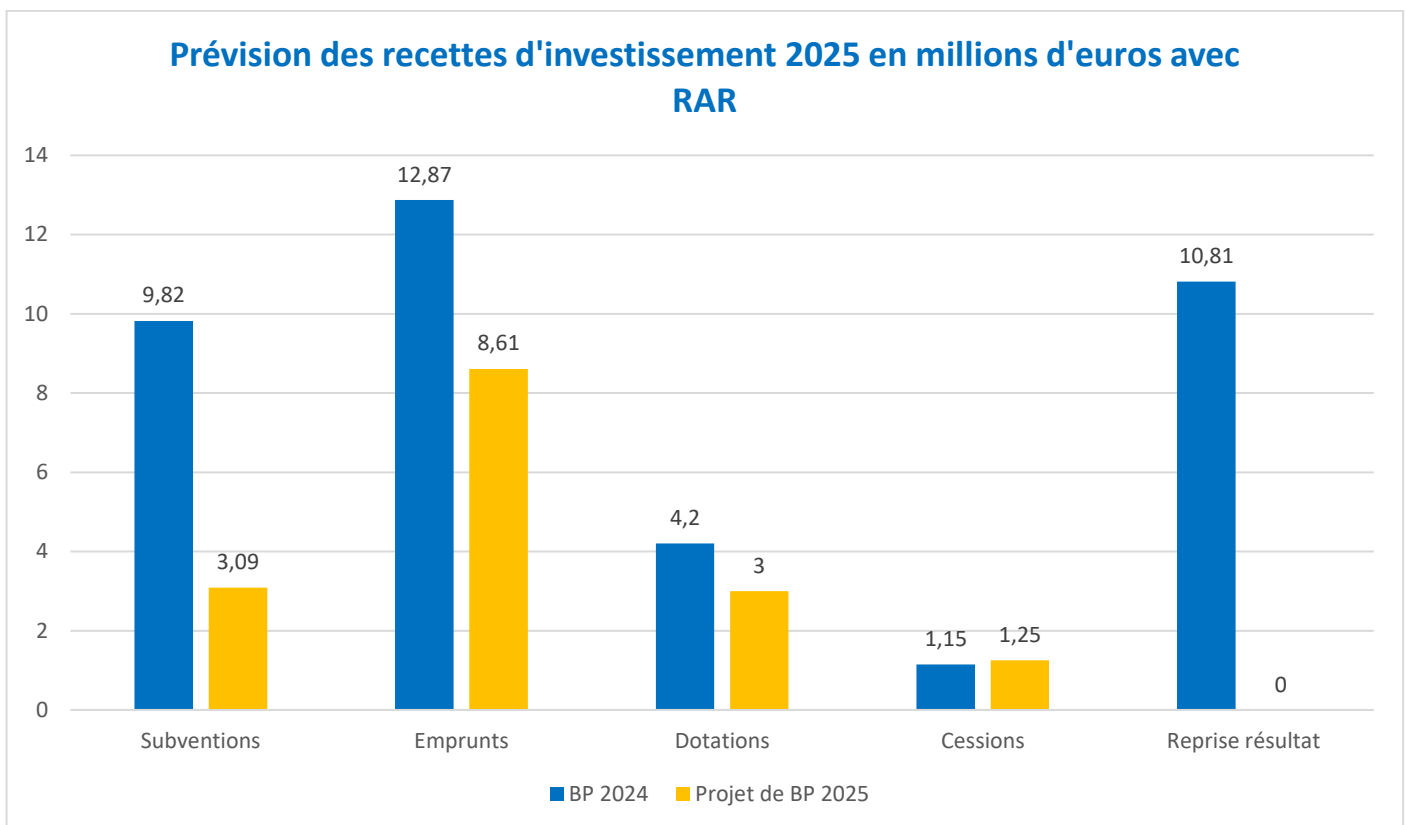
L'évolution prévisionnelle des recettes d'investissement est détaillée dans le graphique ci-après.

Comme évoqué en amont, le budget primitif 2025 sera équilibré sans reprise anticipée du résultat 2024. De plus, l'emprunt d'équilibre est en baisse passant de 12,87 millions d'euros en 2024 à 8,6 millions d'euros en 2025.

L'enveloppe d'investissement 2025 arrêtée par les élus en séminaire est d'environ 13.5M€. Elle n'est tenable qu'avec une évolution inférieure à 1% de nos dépenses réelles de fonctionnement. À ce jour, cette évolution est de 0,69%.

Le financement des investissements

Les dépenses d'équipement ne doivent pas être financées exclusivement par l'emprunt. Il est donc prévu un travail de recherche de cofinancements (Fond d'Investissement Métropolitain pour le Multi-Accueil Côteaux-Beauclair, Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la modernisation de l'Accueil de l'Hôtel de Ville, SIPPAREC ou encore Caisse d'Allocations Familiales,...) et une politique de cession immobilière ainsi que l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la ville. En effet, en cédant des biens anciens, la Ville permet de réduire ses coûts de fonctionnement.





STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

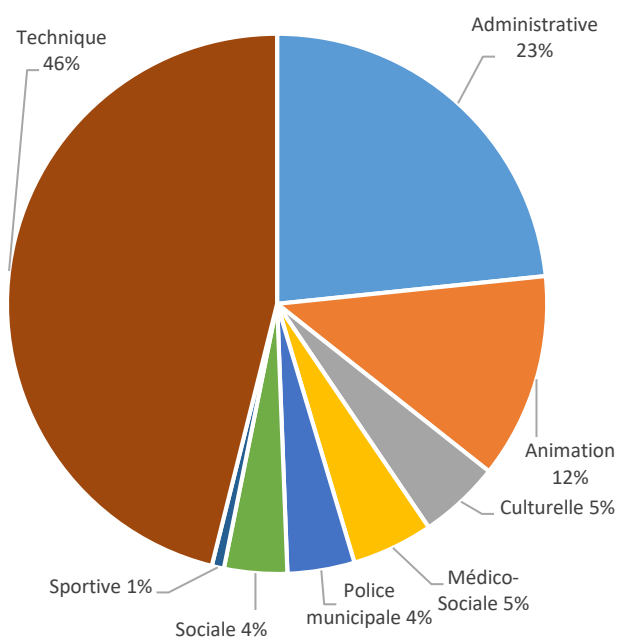
La structure des effectifs et les dépenses de personnel

La composition des effectifs au 1er janvier 2025

Au 1er janvier 2025, la commune de Rosny-sous-Bois compte 825 postes permanents pourvus en équivalent temps plein contre 824 en 2024.

Filière	Féminin	Masculin	Total général
Administrative	167	28	195
Animation	79	22	101
Culturelle	26	14	40
Médico-Sociale	35	5	40
Police municipale	5	28	33
Sociale	31		31
Sportive	2	4	6
Technique	190	189	379
Total général	533	289	825

Répartition par filière en pourcentage



Catégorie	Féminin	Masculin	Total général
Catégorie A	66	27	93
Catégorie B	92	41	133
Catégorie C	377	222	599
Total général	534	288	825

Le régime indemnitaire

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est encadré par délibération. La dernière actualisation date du 24 juin 2024.

À Rosny-sous-Bois, un travail d'harmonisation des différents régimes indemnitaires a débuté en 2023. En 2025, seront concernés les agents de la direction des Espaces publics après les agents de la direction des Bâtiments et du CMS en 2024. D'autres agents ont bénéficié d'une revalorisation, dans le cadre de notre politique d'harmonisation du RIFSEEP.

Les agents de la petite enfance travaillant auprès des enfants, ceux-ci vont bénéficier d'une augmentation de 100 euros net de leur régime indemnitaire au titre du « bonus attractivité » versé par la CAF.

Enfin, pour le secteur de la police municipale, le nouveau régime indemnitaire dénommé Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) vient remplacer l'ancien régime indemnitaire. Il a pris effet au 1er janvier 2025.

La structure du régime indemnitaire au 31 décembre 2024 se décompose ainsi :

TYPE DE RÉMUNÉRATION	MONTANT ANNUEL BRUT HORS CHARGES	NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS
RÉGIME INDEMNITAIRE	3 854 999 €	947
CIA	448 380 €	810
PRIME ANNUELLE	878 763 €	922
NBI	169 211 €	216
HEURES SUPPLÉMENTAIRES	653 589 €	466
AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	38 040 €	20
AVANTAGES EN NATURE NOURRITURE	4 879 €	5

Le temps de travail

L'organisation du temps de travail des agents dépend des contraintes liées à leurs missions de service public (accueil du public, travail auprès des usagers, travail sur l'espace public, etc)

Ainsi, les horaires de travail des agents diffèrent d'une direction à l'autre.

La base hebdomadaire de référence pour la quasi-totalité des agents de la Ville est de 37h30 pour un

total de 1607 heures annuelles. Afin d'atteindre ce plancher annuel, le lundi de Pentecôte est comptabilisé comme un jour ouvré dans la collectivité, mais les agents sont alors tenus de poser un jour de RTT sur cette journée où tous les services de la mairie sont fermés, comme ils le sont pour les autres jours fériés de l'année.

Les heures supplémentaires

La Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations définitives a estimé que « *le suivi des heures supplémentaires doit être amélioré tant s'agissant des volumes concernés que de leur coût.* »

Afin de répondre à la recommandation de régularité n°6 du rapport, la Ville a mis en place un suivi mensuel des heures supplémentaires afin d'en maîtriser le volume.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES	34 389	26 299	31 416	34 363	39 330	30 310	29 339
NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES (HORS ÉLECTIONS, ÉMEUTES ET COVID)	34 389	26 299	31 416	34 363	39 330	30 310	29 339
COÛT CHARGÉ (en €) BUDGÉTÉ	nc	nc	nc	nc	nc	646 000 €	663 000 €
COÛT CHARGÉ (en €) RÉALISÉ	502 034 €	569 081 €	691 120 €	726 281 €	914 651 €	685 197 €	717 154 €
COÛT CHARGÉ (en €) RÉALISÉ (HORS ÉLECTIONS, ÉMEUTES ET COVID)	502 034 €	550 301 €	516 958 €	671 084 €	817 698 €	648 882 €	581 970 €

Les avantages en nature

25 agents ont été concernés en 2024 : 20 au titre du logement (agents assurant des missions de gardiennage) et 5 au titre des repas (agents assurant la préparation des repas dans les crèches). Ces avantages sont encadrés par les délibérations du 24 septembre 2015 et la réglementation nationale pour les repas.

La délibération pour concession de logement de fonction a été mise à jour lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2024.

Enfin, la quasi intégralité des véhicules de la Ville sont des véhicules de service, pour lesquels certains agents, dont les missions le nécessitent, bénéficient d'un remisage à domicile. La délibération du 18 avril 2019 encadre les modalités de remisage.

L'évolution des effectifs

Effectif global 2025 : 1 180 agents.

Tableau des Equivalents Temps Plein entre 2019 et 2025
sans les stagiaires école, contrat PEC, vacataires et activités accessoires

	ETP au 31 décembre	Évolution	Permanents	Évolution	Non permanents*	Évolution
2019	835		770		65	
2020	880	5,39%	816	5,97%	64	-1,54%
2021	880	0,00%	833	2,08%	47	-26,56%
2022	887	0,80%	827	-0,72%	60	27,66%
2023	834	-5,98%	781	-5,56%	54	-10,00%
2024	869	4,20%	824	5,51%	45	-16,67%
2025*	850	-2,19%	801	-2,79%	49	8,89%

*Les chiffres de la ligne 2025 sont une projection.

Les emplois non permanents correspondent aux apprentis, assistantes maternelles, emplois de cabinet, contractuels occasionnels et saisonniers

	Apprentis	Assistants maternelles	Emplois de cabinet	Contractuels occasionnels
2019	9	22	3	31
2020	10	20	2	32
2021	9	18	3	28
2022	11	18	3	28
2023	9	16	3	26
2024	7	15	3	20
2025*	8	15	3	23

Les formations QVT

La politique de gestion des Ressources humaines est axée sur des actions visant à favoriser la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle et le positionnement de l'encadrement. Pour cela, à l'hiver 2024, 4 sessions théâtralisées ont été mises en place sur le sujet de l'égalité professionnelle. Tous les agents ont été conviés et 285 d'entre eux se sont inscrits (2 sessions le jeudi 5 décembre et 2 sessions le lundi 9 décembre).

Quant aux formations dédiées à l'encadrement, la Ville de Rosny-sous-Bois a proposé 5 sessions de formation (de 12 à 13 personnes) ouvertes à tous les encadrants. 62 d'entre-eux ont pu bénéficier d'une journée de formation sur le positionnement pour favoriser un environnement professionnel positif.

Les formations se sont déroulées les 18 novembre 2024 et 03, 10, 12, 17 et 19 décembre 2024.

Pour l'année 2025, la Ville de Rosny-sous-Bois a sollicité une subvention d'un montant de 15 000 € dans le cadre de l'appel à projets auprès du *Fonds en faveur de l'égalité professionnelle*. De plus, ayant eu des retours très positifs concernant les formations des encadrants, de nouvelles sessions seront proposées avec des niveaux différents. Un volet de formation sera ouvert à l'ensemble des agents non encadrants sur les mêmes thématiques (égalité

professionnelle, positionnement et responsabilité de chacun au sein d'une équipe...)

Formation sur la laïcité

50 agents communaux ont participé à la session du 1er octobre 2024 et 53 à celle du 7 octobre 2024. Un exposé historique et l'évolution de la laïcité en France ont été présentés aux agents dans un premier temps. Dans un second temps, une participation plus active a été demandée par le formateur : les agents devaient répondre collectivement à des mises en situation.



L'affiche présente un titre principal en français : 'La Qualité de vie AU TRAVAIL ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE'. En dessous, une phrase souligne le rôle du théâtre : 'QUAND LE THÉÂTRE DONNE LA PAROLE À VOTRE BIEN-ÊTRE !'. Les thèmes abordés sont 'Discrimination, égalité et harcèlement', avec deux sessions par jour. Les dates et horaires sont : 'JEUDI 5 DÉCEMBRE' (9h-10h45 ou 11h-12h45) et 'LUNDI 9 DÉCEMBRE' (10h-11h45 ou 14h-15h45). Le lieu est la 'Salle des fêtes de l'hôtel de ville'. Des informations de contact sont fournies : 'Inscription obligatoire auprès de votre responsable de service. Pour plus de renseignements, contactez Mme Tu My HO : tu-my.ho@rosnysousbois.fr'. Le logo de la Ville de Rosny-sous-Bois est visible en bas à droite.





LE PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel des investissements

Comme demandé dans les recommandations de performance de la CRC, la ville présente le PPI actuellement défini jusqu'en 2027.

PPI 2025-2027	2025 en millions d'€	2026 en millions d'€	2027 en millions d'€
Elémentaire Eboué - Rénovation thermique et acoustique	2,600	2,822	
Bois Perrier	0,000		
GS S Veil - Phase 2 - Acquisition foncière + Démolition + Etudes + Travaux	0,735	2,587	4
GS Marnaudes - Réhabilitation + accessibilité (ascenseur)	0,020	0,5	1
Renouvellement matériel et gros électroménager offices de restauration	0,090	0,08	0,08
Plan Lumière	0,800	0,8	0,8
Programme rattrapage rénovation des voiries (hors entretien récurrent)	0,800	0,8	0,8
Entretien voiries, achat matériels liés au cadre de vie	1,580	1,6	1,6
Poursuite du déploiement de la video-protection	0,000		
Parc du Plateau d'Avron	0,000		1
Plan vélo (inclus dans le budget voirie)	0,000		
Abords des accès de transport en commun (métro + gare)	0,170	0,213	
Etudes diverses urbanisme	0,010	0,01	0,01
CA Hoffmann - Restructuration du bâtiment en centre Police Municipale + CSU	0,000	0,18	1,2
Coteaux Beauclair - Création d'un multi-accueil Petite Enfance (ouverture en sept 2026)	0,200	1,427	
HDV - Mise en conformité et modernisation de l'accueil (ouverture en janvier 2026)	1,320		
Mise en accessibilité : Conservatoire de musique + Ecoles + Espaces publics	0,653	0,958	
Gymnase Lavoisier (subv° potentielle de la fédé hand)	0,100	0,5	1,9
Foncier : Acquisition + Prémption (2025 = retrocession appartement Bétremieux)	0,600	0,3	0,3
Stade Letessier - Terrain synthétique (subv° potentielle de la région)	0,012	0,43	
Concessions funéraires	0,040	0,04	0,04
Entretien et sécurisation des bâtiments, achat de matériels et études diverses	2,057	2,11	2,11
HDV - Entretien des fenêtres et stores	0,000	0,2	0,2
DSI - Programme pluri annuel d'investissement	0,538	0,73	0,73
Finances - BSPP	0,207	0,23	0,26
Finances - Avances versées en marché de travaux hors opération	0,300	0,30	0,30
Foncier : Mare Huguet	0,000	0,03	
Renouvellement flotte automobile (en attente programmation renouvellement flotte)	0,155	0,25	0,25
Mobiliers et Autres (tous services confondus)	0,320	0,4	0,4
Frais de publicité marché	0,005	0,01	0,01
Total	13,3	17,5	17,0



ROSNY
SOUS-BOIS

Présenté en Conseil municipal le samedi 8 février 2025